

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

.....

Ministère de l'Équipement et des Transports

الوزارة العامة للحكومة
Ministère Secrétaire Général du Gouvernement

Visa
DGLTEJO

11-11-2022
1253

Arrêté n°...../MET portant adoption du Règlement Technique Aéronautique – RTA PANS/ATM, Deuxième Edition, amendement n° 06 relatif aux Procédures pour services de navigation aérienne-gestion du trafic aérien.



Le Ministre de l'Équipement et des Transports ;

VU : la loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile ;

VU : le décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018, portant application des dispositions de la loi n°2018-040 du 13 novembre 2018, portant code de l'aviation civile ;

VU : le décret 157-2007 du 06 septembre 2007, relatif au conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;

VU : le décret n°145-2022 du 26 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU : le décret n° 063 - 2021 du 03 mai 2021, fixant les attributions du Ministre de l'Équipement et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU : L'arrêté n°0029 du 12 janvier 2022, portant adoption du Règlement Technique Aéronautique – RTA PANS/ATM, Deuxième Edition, amendement n° 05, relatif aux Procédures pour services de navigation aérienne-gestion du trafic aérien.

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Arrête :

Article premier : Le présent arrêté adopte et rend applicables les dispositions réglementaires contenues dans le Règlement Technique Aéronautique -RTA PANS/ATM, Deuxième Edition, amendement n° 06 relatif aux Procédures pour services de navigation aérienne-gestion du trafic aérien.

Article 2 : Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions du présent Règlement Technique Aéronautique -RTA PANS/ATM - Deuxième Edition seront fixées par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 3 : Le Règlement Technique Aéronautique -RTA PANS/ATM- Deuxième Edition constitue l'annexe au présent arrêté.

Article 4 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 5 : Cet arrêté est applicable à partir du 03 novembre 2022.

Article 6 : Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

25 NOV 2022

Fait à Nouakchott, le

Nani CHROUGHA



Ampliations :

- MSG/PR 2
- SGG 2
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC 2
- ONM 2
- SAM 2
- ASECNA 2
- AFROPORT 2
- JO 2
- Archives 2